

**BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR  
COMPTABILITE GESTION DES ORGANISATIONS  
EPREUVE E4**

**Cas HYDROCONCEPT**

**PROPOSITION DE BARÈME**

<b>DOSSIER 1 : OPERATIONS COMMERCIALES</b>	<b>20</b>	
<b>A. Achat de profilés</b>	<b>9</b>	
Enregistrement des opérations d'achat : - facture : calcul 1 + jeu des comptes 1 (1 ou 0) - transitaire : Montant achat 1 + Montant TVA 1 + jeu des comptes (1 ou 0) - règlement : Montant perte change 2 + jeu des comptes (2 ou 0)		2 points 3 points 4 points
<b>B. Litige commercial</b>	<b>9</b>	
Facture d'avoir à SANIDISTRUBUTION Dont motif de l'avoir (rabais) : 1 Enregistrement de l'avoir : montants 1 + jeu des comptes (1 ou 0) Courrier au client SANIDISTRIBUTION (chèque erroné) - forme : 2 (Expéditeur, destinataire, lieu, date, objet, signature, formule de politesse) - fond : référence au règlement reçu 1 Signaler l'erreur : 1 Demande de nouveau chèque : 1 Respect de l'organisation comptable (Date, journal, libellé, présence des intitulés des comptes)	<b>2</b>	2 points  2 points 5 points
<b>DOSSIER 2 : SUIVI DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>21</b>	
<b>A. Perforeuse électrique</b>	<b>13</b>	
1. Ecriture d'acquisition (Coût 2 et jeu des comptes : 1 ou 0) 2. Distinction amortissement économique – amortissement fiscal 3. Plan d'amortissement (fiscal 2, économique 2, dérogatoire 1) 4. Ecritures de dotation 2005 (1 par écriture) 5. Commentaire sur modification de production		3 points 2 points 5 points 2 points 1 point
<b>B. Thermoformeuse</b>	<b>6</b>	
1. Ecritures d'acquisition (Décomposition : 1, création comptes : 1, reste : 1) 2. Ecriture de dotation 2005 (Montant amortissements composants : 1 x 2 et jeu des comptes : 1) Respect de l'organisation comptable (Date, journal, libellé, présence des intitulés des comptes)	<b>2</b>	3 points 3 points
<b>DOSSIER 3 : RESULTAT FISCAL ET IS</b>	<b>19</b>	
1. Calcul PV et MV à LT 2. Calcul du résultat fiscal 2005 : <b>Voir corrigé pour détail</b> 3. Calcul de l'IS (IS : 1,5, contribution : 1,5) 4. Calcul du montant de la liquidation ((IS : 1,5, contribution : 1,5)		4 points 9 points 3 points 3 points
<b>DOSSIER 4 : GESTION DU PERSONNEL</b>	<b>20</b>	
<b>A. Arrêt de maladie</b>	<b>9</b>	
1. Conséquences juridiques de l'arrêt (conséquences 1 + 2 x 1) 2. Conditions du maintien de salaire (1 par condition) 3. Justification retenue pour absence et maintien de salaire (1 + 2) 4. Explication IJSS sur salaire de janvier subrogation 1		3 points 2 points 3 points 1 point
<b>B. Participation</b>	<b>10</b>	
1. Calcul PPI Participation légale 1, PPI : 1) 2. Ecritures de participation (1, 1, 2, 1) 3. Justification du calcul pour Madame Rousseau (366,88 € : 2 et 429,67 € : 1) Respect de l'organisation comptable (Date, journal, libellé, présence des intitulés des comptes)	<b>1</b>	2 points 5 points 3 points

## DOSSIER 1 – OPERATIONS COMMERCIALES (20 POINTS)

<b>A attribuer sur l'ensemble du dossier 1</b>	
<b>Respect de l'organisation comptable Dossier 1 (Date, journal, libellé, présence des intitulés des comptes) N° et intitulés des comptes du plan comptable FOURNI 1pt , Type de journal, libellés... 1pt à l'appréciation du correcteur</b>	<b>2</b>

### A. Achat de profilés (journal des achats) (9 points)

Date	Compte		Libellé d'écriture	Débit	Crédit
	Numéro	Intitulé			
25/11/2005	6011100	Achat d'alu import	Facture SUN - 0972	18 148,90	18 148,90
	401SUNR	Fournisseur SUNRISE ALUMINIUM Ltd	<b>USD 22 025,50 / 1,2136</b>		
27/11/2005	6011100	Achat d'alu import ( <b>431,26 + 624,92</b> )	Facture SN006553 SDV Log.	1 056,18	4 820,37
	4456600	TVA déductible /ABS	<b>3 557,18 + 207,01</b>	3 764,19	
	401SDVL	Fournisseur SDV logistique			
10/12/2005	401SUNR	Fournisseur SUNRISE ALUMINIUM	Règlement facture SUN-0972	18 148,90	18 596,67
	6660000	Pertes de change	<b>18 162,23 – 18 148,90</b>	13,33	
	6270000	Services bancaires et assimilés		363,24	
	4456600	TVA déductible /ABS		71,20	
	5121000	Crédit Lyonnais			

- facture : calcul 1 + jeu des comptes 1 (1 ou 0) si TVA (0 sur 2)	<b>2 points</b>
- transitaire : Montant achat 1 + Montant TVA 1 + jeu des comptes (1 ou 0) (2 sur 3 si les honoraires sont séparés)	<b>3 points</b>
- règlement : Montant perte change 2 (0,5 pour compte 1,5 pour montant) + (4 fois 0,5 pour les autres lignes)	<b>4 points</b>

### B. Litige commercial (9 points)

#### 1. Présentation de l'avoir à SANIDISTRIBUTION (2 points)

VOLGA 120/90	Rabais 20% cabine abîmée (1 250 x 98% x 20%)	245,00
	TVA 19,60%	48,02
	A votre crédit	<b>293,02</b>

<b>Facture d'avoir à SANIDISTRUBUTION (0 ou 1,5 pour les montants du rabais et de la TVA) Dont motif de l'avoir (rabais) : 0,5</b>	<b>2 points</b>
--	-----------------

#### 2. Enregistrement de l'avoir (journal des ventes) (2 points)

Date	Compte		Libellé d'écriture	Débit	Crédit
	Numéro	Intitulé			
02/12/2005	7091000	RRR sur ventes de produits finis	Avoir à SANI-DISTRIBUTION	245,00	293,02
	4457100	TVA collectée		48,02	
	411SANI	Client SANI-DISTRIBUTION			

<b>jeu des comptes (1 pour le 709 ; 0,5 TVA ; 0,5 Client)</b>	<b>2 points</b>
---	-----------------

#### 3. Courrier au client SANIDISTRIBUTION (5 points)

**Forme** : Expéditeur, destinataire, lieu, date, objet, signature (assistant comptable), formule de politesse.

**Fond** :

Introduction : accuser réception du chèque N° 564821 reçu le 7 décembre 2005 en règlement de la facture 05115022, déduction faite de l'avoir A5022.

Corps du courrier : chèque erroné, le montant devrait être :  $5\,544,24 - 293,02 = 5\,251,22$  €.

Il y a eu inversion de chiffres (justification non exigée).

Conclusion : demander de refaire le chèque.

<b>Courrier au client SANIDISTRIBUTION (chèque erroné)</b> <b>forme : 1 ou 0 mentions (Expéditeur, destinataire, lieu, date, objet, formule de politesse) et 1 pour le style et l'orthographe</b> <b>fond : référence au règlement reçu avec la ref. 1, signaler l'erreur : 1, demande de nouveau chèque avec son montant (cohérence avec le travail précédent) : 1 ou 0</b> <b>admettre toute solution logique</b>	<i>5 points</i>
--	-----------------

**DOSSIER 2 : SUIVI DES IMMOBILISATIONS (21 POINTS)**

<b>A attribuer sur l'ensemble du dossier 2</b>	
<b>Respect de l'organisation comptable Dossier 2 (Date, journal, libellé, présence des intitulés des comptes)</b>	<b>2</b>

**A. Perforeuse électrique (14 points)****1. Ecriture d'acquisition (journal des opérations diverses) (3 points)**

Date	Compte		Libellé d'écriture	Débit	Crédit
	Numéro	Intitulé			
01/12/2005	2155000	Outillage industriel	Facture 4270 KINEMATIK <b>13 350 + 1 750 + 200 - 300</b>	15 000,00	17 940,00
	4456200	TVA déductible sur immobilisations		2 940,00	
	404KINE	Fournisseur KINEMATIK			

<b>2 ou 0 pour le montant 15000€, jeu des comptes 1 ou 0 (le candidat peut avoir émis l'hypothèse d'une acquisition chez un fournisseur étranger), Admettre l'utilisation du journal des achats</b>	<b>3 points</b>
---	-----------------

**2. Expliquer pourquoi le plan d'amortissement présenté en annexe D prévoit la distinction entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique. (2 points)**

Selon les nouvelles dispositions du PCG relatives aux amortissements, l'amortissement économique évalue la consommation d'avantages attendus (ou durée d'utilisation). Par contre, l'administration fiscale conserve le droit à l'application de l'amortissement dégressif. Il y a donc divergence et l'amortissement dégressif est traité comme un avantage fiscal.

<b>Distinction amortissement économique – amortissement fiscal. Privilégier le sens</b>	<b>2 points</b>
---	-----------------

**3. Plan d'amortissement (5 points)**

Années	Amortissement fiscal		Amortissement économique		Amortissements dérogatoires	
					Dotations	Reprises
2005	15 000 x 31,25% x 1/12	390,63	15 000 x 100 / 6 000	250,00	140,63	
2006	14 609,37 x 33,1/3%	4 869,79	15 000 x 1 300 / 6 000	3 250,00	1 619,79	
2007		4 869,79	15 000 x 2 100 / 6 000	5 250,00		380,21
2008		4 869,79	15 000 x 2 500 / 6 000	6 250,00		1 380,21
		<b>15 000,00</b>		<b>15 000,00</b>	<b>1 760,42</b>	<b>1 760,42</b>

<b>amortissement fiscal 2pts dont 1 pour 390,63, 1 pour répartition égalitaire sur les trois ans , amortissement économique 2pts ou 0, amortissement dérogatoire 1ptou 0 Si le montant de l'acquisition n'est pas celui proposé dans la question précédente, il faut retirer le point prévu sur le montant de 390,63</b>	<b>5 points</b>
--	-----------------

**4. Comptabilisation des dotations (journal des opérations diverses) (2 points)**

Date	Compte		Libellé d'écriture	Débit	Crédit
	Numéro	Intitulé			
31/12/2005	6811000	Dotations amort. immob. incorp. et corp.	Dotation de l'exercice	250,00	250,00
	2815500	Amortissements Outillages industriels			
31/12/2005	6872000	Dotations provisions réglementées	Dotation de l'exercice	140,63	140,63
	1450000	Amortissements dérogatoires			

<b>1 par écriture (en cohérence avec le tableau)</b>	<b>2 points</b>
--	-----------------

**5. Production réelle différente de la production estimée à l'origine (1 point)**

Nous sommes dans ce cas face à une modification de l'utilisation prévue du bien. La consommation des avantages économiques est alors différente de ce qu'elle était prévue à l'origine.

Il faut en conséquence modifier le plan d'amortissement de façon prospective, c'est-à-dire pour les années qui restent à courir.

<b>Commentaire sur modification de production</b>	<b>1 point</b>
---	----------------

**B. Thermoformeuse (6 points)**

**1. Ecriture d'acquisition (journal des opérations diverses) (3 points)**

Date	Compte		Libellé d'écriture	Débit	Crédit
	Numéro	Intitulé			
15/12/2005	2154110	Matériels industriels (structure thermoformeuse)	Facture 5182 PLASTISERV	154 000,00	
	2154120	Matériels industriels (moteur)		116 000,00	
	4456200	TVA déductible sur immobilisations		52 920,00	
	404PLAS	Fournisseur PLASTISERV			

<b>Décomposition : Deux lignes 1, deux codes et deux intitulés : 1, le reste (fournisseur TVA) : 1</b>	<b>3 points</b>
--	-----------------

**2. Comptabilisation des amortissements (journal des opérations diverses) (3 points)**

Date	Compte		Libellé d'écriture	Débit	Crédit
	Numéro	Intitulé			
31/12/2005	6811000	Dotations amort. immob. incorp. et corp.	Dotation de l'exercice	3 058,34	
	2815411	Amort. Matériels industriels (structure)	<b>154 000 x 10% x 0,5 /12</b>		641,67
	2815412	Amort. Matériels industriels (moteur)	<b>116 000 x 50% x 0,5/12</b>		2 416,67

<b>montant amortissement : 2 fois 1 pt et codification des comptes d'amortissements décomposés: 1 pt (0 sur 3 si la décomposition n'est pas prise en compte Si le montant du 681 est exact et justifié 2 sur 3</b>	<b>3 points</b>
--	-----------------

## DOSSIER 3 : RÉSULTAT FISCAL ET IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (19 POINTS)

### 1. Calcul des plus ou moins values nettes 2005 (4 points)

Cession des titres de participation (PEPS) :

$300 \times (30 - 25) = 1\,500$  (PV à LT car titres détenus depuis au moins 2 ans) 1pt (0,5 valeur plus 0,5 qualification)

$200 \times (30 - 31) = -200$  (MV à CT car titres détenus depuis moins de 2 ans) 1pt (0,5 valeur plus 0,5 qualification)

Dotation pour dépréciation : il reste 200 titres en portefeuille, donc  $200 \times (31 - 29) = 400$  1pt (moins value à LT) (0,5 valeur plus 0,5 qualification)

=> PV nette LT =  $1\,500 - 400 = 1\,100$  0,5 pt

=> MV nette CT =  $-200$  0,5pt

<b>PV à LT :1 pour 1500, MV CT :1 pour -200 provision 1pt pour 400, PV Nette LT 0,5 pour 1100 et MV nette à CT : 0,5 pour -200</b>	<b>4points</b>
--	----------------

### 2. Résultat fiscal 2005 (9 points)

Eléments	Réintégrations	Déductions	Justifications et contrôles éventuels
<b>Résultat comptable</b>	<b>1 841 118</b>		
Amortissement non déductible sur véhicule de tourisme	- 4 175		RAF sur la Peugeot 406 car prix acquisition < 18300€ DAP sur l'Espace calculée au-delà du plafond non déductible : $(35\,000 - 18\,300) / 4$
Taxe sur les véhicules de tourisme	4 880		Taxe non déductible de l'IS
Organic 2005	73 142	54 519	Déductible au moment de son exigibilité
Intérêts comptes courants	500		$100\,000 (6,50\% - 5\%) \times 4/12$
Amendes	600		Non déductibles
Allocation pour frais	6 000		Règle du non cumul car non dirigeant
Ecart de conversion actif (1)		1 200	Perte de change latente déductible Accepter 1199,67
Provision pour perte de change (1)	1 200		Provision non déductible constituée en 2005
Plus-value nette à LT 2005		1 100	Voir cohérence réponse 1
Moins-value à CT 2005	-	-	RAF
Participation 2004		199 650	Déductible cette année
PPI comptabilisée en 2005	-	-	Normalement déductible
<b>Totaux</b>	<b>1 931 615</b>	<b>256 469</b>	
<b>Résultat fiscal</b>	<b>1 675 146</b>		

(1)  $15\,600 \$ / 1,3 = 12\,000 €$  et  $15\,600 \$ / 1,4444 = 10\,800 €$  (arrondi à l'€ le plus proche)

Eléments	Réintégrations	Pts	Déductions	Pts
Résultat comptable	1 841 118			
Amortissement non déductible sur véhicule de tourisme :				
- Peugeot 406	-	<b>0,5</b>		
- Renault Espace	4 175	<b>1</b>		
Taxe sur les véhicules de tourisme	4 880	<b>0,5</b>		
Organic 2005	73 142	<b>0,5</b>	54 519	<b>0,5</b>
Intérêts comptes courants	500	<b>1</b>	Dont 0,5 prorata	
Amendes	600	<b>0,5</b>		
Allocation pour frais	6 000	<b>0,5</b>		

Ecart de conversion actif (1)			1 200	<b>1</b>
Provision pour perte de change (1)	1 200	<b>0,5</b>		
Plus-value nette à LT 2005			1 100	<b>0,5</b>
Moins-value à CT 2005	-		-	<b>0,5</b>
Participation 2004			199 650	<b>0,5</b>
PPI comptabilisée en 2005	-		-	<b>0,5</b>
Totaux	1 931 615		256 469	
Résultat fiscal	1 675 146	<b>0,5</b>		

**Si le candidat n'a pas justifié (calculs et/ou commentaires) une réintégration ou une déduction il obtiendra 0,5 sur 1 ou 0 sur 0,5 selon le barème prévu**

**L'inversion de colonne entraîne 0 sur la ligne**

### 3. IS et contributions (3 points)

Impôt sur les sociétés à 33,1/3%	1 675 146 x 33,1/3%	558 382
Impôt sur les sociétés à 15 %	1 100 x 15 %	165
<b>Total IS 2005</b>		<b>558 547</b>

Contribution additionnelle 1,5% de l'IS brut (taux normal et réduit)	558 547 x 1,5 %	8 378
Contribution sociale 3,3% sur IS brut (1)		0
<b>Total contributions 2005</b>		<b>8 378</b>

(1) abattement de 763 000 euros sur IS brut, contribution sociale non due.

<b>IS : 1,5 (0,5 pour IS 33,33%, 1 pour IS 15%); contribution : 1,5 (1 pour la contrib. À 1,5% et 0,5 pour la contrib. 3%)</b>	<b>3 points</b>
--	-----------------

### 4. Liquidation de l'IS au 15/04/2006 (4 points)

<b>Total IS 2005</b>	<b>558 547</b>
Acomptes versés en 2005 (1 276 554 x 33,1/3 %)	425 518
<b>Total IS net à payer</b>	<b>133 029</b>

<b>Contribution 2005</b>	<b>8 378</b>
Versement provisionnel du 15/12/ 2005 (425 518 x 1,5 %)	6 383
<b>Solde de contribution à payer</b>	<b>1 995</b>

<b>IS : 1 pour les acomptes et 0,5 pour le net à payer, contribution : 1 pour le versement et 0,5 pour le solde</b>	<b>3 points</b>
---	-----------------

## DOSSIER 4 : GESTION DE PERSONNEL ET PARTICIPATION (20 POINTS)

### A. Gestion de l'arrêt maladie d'une salariée (9 points)

#### 1. Conséquences juridiques de l'arrêt de travail et règles à respecter (3 points)

- Arrêt de courte durée → conséquence : suspension du contrat de travail
- Démarches :
  - avertir son employeur dès que possible (en général 48 h)
  - faire parvenir un arrêt de travail justifiant l'arrêt à l'employeur (certificat médical)

Remarque : il est possible d'évoquer l'avis de prolongation d'arrêt de travail si besoin (non exigé).

<b>Suspension contrat : 1, Démarches (1 x 2)</b>	<b>3 points</b>
--	-----------------

#### 2. Conditions pour bénéficier du maintien de salaire pendant son arrêt (2 points)

Les conditions pour bénéficier du maintien de salaire sont les suivantes :

- ancienneté supérieure à un an
- absence constatée dans les conditions prévues par la loi (certificat médical)

Madame CHATEAU remplit les conditions car :

- son ancienneté est supérieure à un an : elle est entrée dans la société le 10/01/1998. Lors de son arrêt, elle a presque 7 ans d'ancienneté
- elle a envoyé un avis d'arrêt de travail à son employeur dans les délais légaux. Cet avis est délivré par un médecin ayant constaté la maladie

<b>Conditions du maintien de salaire pour Madame CHATEAU (1 par condition)</b>	<b>2 points</b>
--	-----------------

#### 3. Justification de la retenue pour absence et du maintien de salaire pour décembre 2005 (2 points)

Retenue pour absence	$1\,390 \times 10 / 22 = 631,82$	Mme Château s'est absentée 10 jours sur 22 jours ouvrés
Maintien de salaire	$1\,390 \times (10 - 3) / 22 = 442,27$	La convention collective prévoit un maintien de salaire avec application d'un délai de carence de 3 jours calendaires.

<b>Justification retenue pour absence et maintien de salaire (1 ou 0 + 2 (avec prise en compte délai de carence ou 0))</b>	<b>3 points</b>
--	-----------------

#### 4. Expliquer pourquoi les indemnités journalières de Sécurité Sociale nettes sont ajoutées au salaire perçu par Madame CHATEAU au mois de janvier 2006. (2 points)

L'employeur a perçu les IJSS pour le compte de la salariée au titre de la subrogation. Il peut maintenant les reverser à Madame CHATEAU.

<b>Subrogation 1</b>	<b>1 point</b>
----------------------	----------------

## B. Participation des salariés au résultat 2005 (10 points)

### 1. Calcul de la PPI 2005 (calculée sur la RSP 2004) (2 points)

Participation conventionnelle =  $\frac{3}{4} (B - 5 \% C) \times S/VA = 199\ 650$

⇒  $(B - 5 \% C) \times S/VA = 266\ 200$

⇒ Participation légale =  $\frac{1}{2} \times 266\ 200 = 133\ 100$

⇒ PPI =  $50 \% (199\ 650 - 133\ 100) = 33\ 275$

<b>Participation légale 1 et PPI : 1 (si cohérent avec le montant de participaton légale obtenu) Si calcul effectué avec les chiffres 2005 : 0 sur 2</b>	<b>2 points</b>
--	-----------------

### 2. Enregistrements relatifs à la participation 2005 (journal des opérations diverses) (5 points)

Date	Compte		Libellé d'écriture	Débit	Crédit
	Numéro	Intitulé			
31/12/2005	6910000 4284000	Participation des salariés Personnel- dettes provisionnées pour RSP	Participation 2005	251 517,78	251 517,78
31/12/2005	6872000 1424000	Dotations provisions réglementées Provision pour investissement		33 275,00	33 275,00
15/05/2006	4284000 4246000 4310000	Personnel- dettes provisionnées pour RSP Participation Réserve spéciale Sécurité sociale (1)	Constitution de la réserve	251 517,78	232 000,00 19 517,78
31/05/2006	4246000 1662000	Participation Réserve spéciale Fonds de participation	affectation des fonds de la RSP	232 000,00	232 000,00

(1) CSG + CRDS :  $232\ 000 \times 0,97 \times 0,08$

<b>Dans l'ordre : 1 ou 0 ; 1 ou 0 cohérence avec travail précédent ; 2 (1 pour le calcul Sécurité Sociale et 1 point jeu des comptes) ; 1 (accepter prise en compte de la SS dans la 4<sup>ème</sup> écriture</b>	<b>5 points</b>
---	-----------------

### 3 - Justifier par le calcul le montant attribué à Madame ROUSSEAU (3 points)

Montant total de participation à distribuer		232 000
Montant à distribuer proportionnellement au salaire	$232\ 000 / 2$	116 000
Montant à distribuer proportionnellement au temps de présence	$232\ 000 / 2$	116 000
2,5 fois le plafond de Sécurité Sociale	$30\ 192 * 2,5$	75 480

Vérification des montants pour Madame ROUSSEAU :

- part proportionnelle au salaire = 366,88 € soit :  $17\ 609,50 / 5\ 567\ 720 * 116\ 000$ ,
- le salaire annuel de Madame ROUSSEAU ne dépasse pas 2,5 fois le plafond de SS. Il est donc pris en compte entièrement,
- part proportionnelle au temps = 429,67 € soit :  $363 / 98\ 001 * 116\ 000$ .

<b>366,88 € : 1,5 et 429,67 € : 1,5</b>	<b>3 points</b>
---	-----------------

<b>A attribuer sur l'ensemble du dossier 4</b>	
<b>Respect de l'organisation comptable Dossier 2 (Date, journal, libellé, présence des intitulés des comptes)</b>	<b>1</b>